••• REGLEMENT GENERAL DE LOCATION DE CANOE, KAYAK ET PEDALOS

Le loueur déclare par la présente transférer la garde du matériel mis à disposition du client qui accepte que :

- La location du matériel soit consentie pour une durée et un nombre de personnes par embarcation précisés au contrat. L'utilisation du matériel loué doit rester dans le cadre d'une navigation sur une rivière de classe 2 maximum.
- A rembourser au loueur le montant du matériel perdu, abandonné ainsi que les frais de recherche, le matériel ayant subi une détérioration majeure en cas de mauvaise utilisation ou de dégradation anormale, selon les tarifs unitaires indiqués ci-dessous :

Canoë 2, 3 ou 4 places : 500 €, Kayak 1 pl: 350 €, Kayak 2, 3 places : 500 €, Gilet: 30 €, Bidon : 20 €, Pagaie Kayak : 18 €, Pagaie canoë : 15€, Pédalos 4 pl : 2000 euros, Pédalos 6 pl : 3000 euros.

- Le loueur n'est pas responsable des véhicules en stationnement, ni des objets qui lui sont confiés.
- Le loueur ne garantit pas l'étanchéité des containers prêtés, celle-ci étant subordonnée à la fermeture par les utilisateurs.
- Le loueur n'est pas responsable des conditions dans lesquelles le locataire utilise son matériel.

Le loueur s'engage à :

- Ne pas louer à tout mineur seul de moins de 14 ans.
- Faire attester sur l'honneur pour chaque participant la capacité de savoir nager 25 m et d'être capable de s'immerger pour le kayak et canoë.
- Informer le locataire de l'ensemble de ses obligations décrites précisément ci-dessous.
- Transporter le matériel et les personnes dans les conditions indiquées au contrat.
- Fournir une cartographie concernant les zones de navigation et les dangers.
- Etre assuré en qualité contre les conséquences de la responsabilité civile en vertu des articles 1147, 1382 à 1386 du code civil et L 397, L470 et L471 du code de la sécurité sociale en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de son activité.

Le loueur informe le client des conditions particulières, ci-après, relatives à l'utilisation du matériel nautique, dont le client reconnait avoir été informé et qu'il s'engage à respecter :

- Tout mineur de moins de 14 ans doit être accompagné.
- Le client doit avoir les connaissances, les capacités techniques et expériences nécessaire pour naviguer sur les parcours choisis.
- Le client ne doit pas franchir les barrages par la voie d'eau, un débarquement en amont et embarquement en aval du barrage seront effectués.
- Le client ne doit pas naviguer sur les zones de baignades officielles et balisées.
- Le client ne doit pas s'approcher à moins de 100 m des moulins, des centrales hydro-électriques et autres bâtiments présentant un danger.
- En cas de modifications des conditions météorologiques dont il est le seul juge, le loueur peut sans préavis refuser la navigation, sous réserve du remboursement de la prestation.
- Le client a pour obligation de s'informer de la réglementation en vigueur, des conditions météorologiques, ainsi que du parcours.

Le locataire s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- A ce que chacun sache nager 25 mètres et soit capable de s'immerger pour le kayak et canoë.
- A ce que chaque personne porte un gilet aide à la flottabilité et des chaussures qui tiennent aux pieds pendant toute la période de la navigation.
- A restituer au loueur dans leur état initial l'ensemble du matériel loué.
- A avoir souscrit un contrat de responsabilité civile vie privée en cours de validité au jour de la location.
- A ne pas avoir de contre-indication physique à la pratique du canoë et kayak.
- A avoir pris connaissance du règlement intérieur mis à disposition par le loueur décrivant entre autre les dangers, difficultés et réglementation relatifs aux parcours.
- A s'interdire de naviguer avec un enfant ne sachant pas nager, de porter des bottes et des vêtements munis d'élastiques et de sangles, d'abandonner son matériel nautique, et ses déchets sur le parcours ainsi que de pénétrer sur les propriétés privées dont l'accès est interdit.
- A accepter que les photos sur lesquelles il figure puissent être utilisées uniquement à des fins professionnelles par le loueur sans que ce dernier ne puisse les commercialiser.
- A informer les membres du groupe qu'il représente des obligations du présent contrat.

SAS HDM CAMPING HDM CANOE

Avenue FRANCOIS MITTERRAND 24410 SAINT AULAYE PUYMANGOU

2: 06.33.55.38.61 @: contact@hdm-canoe.fr : www.hdm-canoe.fr

Siret: 82777026400014